

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mai 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 61 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 16 mai 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la réponse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à une question posée le 16 mai 2017 par l'Agence centrale de presse coréenne au sujet de l'essai de tir réussi d'un missile balistique sol-sol stratégique à moyenne et longue portée Hwasong-12 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Ja Song Nam**



Annexe à la lettre datée du 16 mai 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réponse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à une question posée le 16 mai 2017 par l'Agence centrale de presse coréenne au sujet de l'essai de tir réussi d'un missile balistique sol-sol stratégique à moyenne et longue portée Hwasong-12

Le succès de l'essai de tir du missile Hwasong-12 est d'une importance particulièrement décisive pour la paix et la stabilité de la péninsule coréenne et de la région, et il constitue une victoire éclatante pour le peuple coréen.

L'essai de tir qui s'inscrivait dans le cadre des efforts habituels visant à accroître au maximum les capacités nucléaires et ainsi à renforcer les moyens militaires de légitime défense, a été effectué sous l'angle le plus vertical possible par égard pour la sécurité des pays voisins. Il avait pour objet de vérifier les caractéristiques tactiques et techniques du tout dernier missile balistique qui est capable de transporter une tête nucléaire lourde et de grande taille.

Toutefois, certains pays ont qualifié cet exercice du droit de légitime défense de « violation » et de « menace », et le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait la République populaire démocratique de Corée pour le lancement du missile balistique.

La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement et dans sa totalité la déclaration susmentionnée qui, en accord avec la politique malfaisante qu'ont adoptée les États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, remet en cause le droit qu'a celle-ci de renforcer ses moyens de dissuasion nucléaire pour mieux se défendre.

Les États-Unis d'Amérique ont procédé, récemment et en l'espace d'une semaine seulement, à deux essais de tir de missiles balistiques intercontinentaux sans que le Conseil de sécurité n'y trouve quoi que ce soit à redire.

Le droit de légitime défense est le fondement premier de la souveraineté. C'est pourquoi le remettre en question revient à empiéter ouvertement sur la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée et constitue un acte d'ingérence grossière dans ses affaires intérieures.

Si les États-Unis d'Amérique se risquaient à une provocation militaire contre notre pays, nous serions prêts à riposter.

Les systèmes d'armes les plus perfectionnés du monde ne pourront demeurer éternellement la propriété exclusive des États-Unis, et un jour viendra où la République populaire démocratique de Corée utilisera des moyens de représailles correspondants.

Les États-Unis pourront alors juger par eux-mêmes si les missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée constituent ou non une réelle menace.